



Macolin, novembre 2019

Révision partielle de l'OESp, de l'OPESp, de l'O OFSPO J+S et de l'OSIS

Rapport sur les résultats de la consultation

Le présent rapport est disponible à l'adresse suivante:

www.admin.ch/ch/f/gg/pc/ind2019.html#DDPS

1. Contexte

L'Office fédéral du sport OFSPO doit ajuster sa politique d'encouragement aux développements du sport. Les bases légales qui fondent son action doivent par conséquent être régulièrement reconsidérées et, le cas échéant, adaptées. Actuellement, plusieurs secteurs de l'OFSPO requièrent des modifications, notamment la Haute école fédérale de sport de Macolin, le programme Jeunesse et sport et les centres sportifs nationaux. Ces modifications concernent l'ordonnance sur l'encouragement du sport (OESp; RS 415.01), l'ordonnance du DDPS sur les programmes et les projets d'encouragement du sport (OPESp; RS 415.011), l'ordonnance de l'OFSPO concernant «Jeunesse et sport» (O OFSPO J+S; RS 415.011.2) et l'ordonnance sur les systèmes d'information de la Confédération dans le domaine du sport (OSIS; RS 415.11).

2. Présentation du projet

2.1 Programme Jeunesse et sport (J+S)

- Les conditions de fond présidant à l'admission de nouveaux sports au programme J+S doivent être précisées et les processus en la matière simplifiés.
- Les fédérations sportives et les associations de jeunesse doivent être subventionnées de manière identique pour les prestations de base qu'elles fournissent dans la formation des cadres J+S.
- Les organisateurs de cours et de camps J+S intégrant des enfants ou des jeunes handicapés doivent être plus nombreux à bénéficier de subventions.
- Il faut encourager davantage l'utilisation des transports publics pour se rendre aux cours de formation et de formation continue J+S en prenant en charge l'intégralité des frais de transport.
- Il est nécessaire de créer des bases légales qui permettent de mieux soutenir les camps de sport scolaires dans le cadre du programme J+S.

2.2 Encouragement général du sport et de l'activité physique

- L'avenir de la Journée suisse de sport scolaire doit être assuré grâce à une subvention fédérale régulière.

2.3 Formation et recherche

- Les expériences réalisées au cours des dernières années ont montré qu'il faut réglementer de façon détaillée le soutien de la formation et de la formation continue des enseignants de sport.
- Les tâches de monitoring de l'«Observatoire Sport et activité physique Suisse» doivent être définies dans une norme légale.

2.4 Organisation de l'OFSPO

- Il faut clarifier les modalités d'utilisation des installations sportives de l'OFSPO par des tiers, en particulier par les fédérations et les clubs sportifs ou d'autres institutions de formation, et préciser ce qui différencie ces utilisateurs des utilisateurs commerciaux.

2.5 Protection des données

- Les bases légales doivent être complétées pour que puisse être mis en place un échange automatique de données entre les systèmes employés à l'OFSPO pour l'organisation, la conduite et la facturation de cours et de manifestations.

3. Consultation

3.1. Procédure de consultation

Le 21 juin 2019, le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports DDPS de mener une procédure de consultation à propos de la révision partielle de l'OESp, de l'OPESp, de l'O OFSPO J+S et de l'OSIS auprès des cantons, des partis politiques, des associations faïtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national, des associations faïtières de l'économie qui œuvrent au niveau national et des autres milieux intéressés.

Cette procédure de consultation a pris fin le 16 octobre 2019.

3.2 Participation à la procédure de consultation

Outre les cantons, le DDPS a consulté les partis politiques représentés à l'Assemblée fédérale, les associations faïtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national, les associations faïtières de l'économie qui œuvrent au niveau national et les autres milieux intéressés – dont les fédérations sportives nationales – afin de recueillir leur avis sur le projet présenté. Dans le cadre de cette procédure de consultation, il a ainsi reçu 79 prises de position (26 provenant des cantons et 53 des partis politiques et d'autres organisations concernées).

3.3 Présentation des résultats dans le rapport de consultation

La plupart des participants à la consultation sont désignés par des abréviations (cf. annexe 5.2). Pour des raisons pratiques, des abréviations ont été spécialement créées pour les institutions qui n'ont pas de sigle officiel ou dont le sigle pourrait prêter à confusion.

Dans le présent rapport, les participants ont été répartis en deux catégories (cantons d'une part et partis et autres milieux intéressés d'autre part). L'ordre dans lequel ceux-ci apparaissent au sein de chaque catégorie est purement fortuit et ne traduit en rien une appréciation du contenu de leurs commentaires.

Les prises de position des participants à la consultation sont résumées au ch. 4.1.

4. Résultats de la consultation

4.1 Evaluation générale du projet

Tous les cantons se montrent globalement favorables à la révision partielle des différentes ordonnances et, par là même, à un renforcement de l'encouragement du sport et de l'activité physique. L'intégration de nouveaux sports dans le programme J+S, l'augmentation des subventions aux camps J+S de même que les simplifications apportées dans le domaine de la formation continue des moniteurs J+S, en particulier, recueillent une large adhésion.

Les partis et autres milieux intéressés, notamment les fédérations sportives et les associations de jeunesse, ont dans l'ensemble aussi accueilli positivement la révision. Les critères retenus pour l'intégration de nouveaux sports J+S ainsi que le subventionnement des fédérations sportives et les associations de jeunesse pour les prestations de base qu'elles fournissent dans le domaine de la formation des cadres J+S ont toutefois suscité quelques réserves. De plus, certains participants à la consultation ont réclamé un engagement plus marqué de l'OFSPO dans l'encouragement général du sport et de l'activité physique, dans la formation et la formation continue des enseignants de sport et dans les projets de développement.

Les avis des participants à la consultation à propos des différentes dispositions modifiées sont présentés au ch. 4.2.

4.2 Résultats détaillés

4.2.1 Jeunesse et sport (J+S)

4.2.1.1 Admission de nouveaux sports au programme J+S (art. 6 OESp)

Les cantons *AG, AI, BE, BL, BS, FR, GE, GL, GR, JU, LU, NE, NW, OW, SG, SH, SO, SZ, TG, TI, UR, VD* et *VS* saluent l'admission de nouveaux sports dans le programme J+S même si les tâches supplémentaires qui en résulteront pour les cantons ne peuvent pas être quantifiées pour l'heure. *GR* demande à la Confédération de faire preuve d'une certaine retenue dans l'intégration de nouveaux sports, en particulier d'examiner si des disciplines voisines ne pourraient pas être rassemblées sous une seule et même étiquette. *BE, OW* et *SZ* voient d'un bon œil que les e-sports de même que les jeux de carte et de société ne soient pas reconnus en tant que sports J+S. Dans le même temps, les cantons *FR, GE, JU, NE* et *VD* sont d'avis que les critères fixés dans l'ordonnance excluent de nouvelles formes d'activité physique attrayantes telles que la capoeira, le cirque ou encore le parkour, qui devraient selon eux être admises comme sports J+S. Les cantons *FR, GE, JU, TI, VD* et *VS* demandent que l'Allround, sport pluridisciplinaire, soit admis dans le sport des jeunes et non plus seulement dans le sport des enfants.

Le PS et le pvl sont favorables à la possibilité d'étendre la liste des sports J+S. *L'UDC* attend de la Confédération qu'elle fasse preuve d'une grande retenue dans l'admission de nouveaux sports, arguant que les tendances sont souvent éphémères. Elle demande aussi que les moyens nécessaires à l'intégration de nouveaux sports soient prélevés sur le budget de fonctionnement puis affectés au crédit de subventionnement de sorte que l'impact financier soit nul.

L'Union des villes, le bpa, Swiss Olympic, Swiss Paralympic, l'ASP, PluSport, l'ASAF, Swiss Volley, Handball Suisse, Swiss Badminton, Swiss-Ski, Swiss Snowsports, Swiss Sailing, Swiss Canoe, Swiss Rowing, Swiss Swimming, Swiss Athletics, SATUS, Swiss Unihockey, Swiss Shooting, l'AéCS et le *CAS* approuvent les critères d'admission de nouveaux sports au programme J+S. Les fédérations sportives partent du principe que l'intégration de nouveaux sports n'aura pas d'incidences négatives sur les sports actuellement reconnus par J+S. La majorité d'entre elles demandent par ailleurs que les disciplines olympiques ne puissent, d'une part, pas être retirées de la liste des sports J+S et, d'autre part, qu'elles soient automatiquement admises au programme même si elles ne satisfont pas à l'ensemble des exigences. Les fédérations sportives partent aussi du principe que la définition de la notion de «risque considérable» correspond largement à celle retenue dans la législation sur les activités à risque.

Swiss Squash est d'avis que tous les sports, qu'ils aient le statut de sport olympique ou non, et quelle que soit la taille de la fédération qui les représente, doivent pouvoir bénéficier du soutien de la Confédération.

Le PS, Swiss Olympic, la FSE, Swiss Volley, Swiss Canoe, Swiss Paralympic, l'ASP et *PluSport* ne comprennent pas que les échecs ne soient pas reconnus comme un sport J+S. Pour *l'UDC* et *Swiss Athletics*, c'est en revanche normal. A cet égard, *Swiss Olympic* indique compter la *FSE* comme membre à part entière et ne pas conclure de contrats de partenariats avec des fédérations. Elle demande donc à ce que cette mention soit retirée de l'art. 6 OESp

L'ASP et *PluSport* souhaitent que les disciplines paralympiques et le sport-handicap en général soient admis au programme J+S même si tous les critères ne sont pas remplis.

Swiss Canoe demande que les sports qui comprennent des descentes en eaux vives ne soient pas par principe exclus de J+S. Elle estime dans le même temps qu'une procédure d'admission particulière devrait être mise en place pour l'ensemble des sports à risque. Ainsi, la fédération qui requerrait l'admission de son sport devrait prouver à

l'OFSPPO de quelle manière celui-ci peut être pratiqué en toute sécurité dans le cadre de J+S.

Swiss Cycling déplore le fait que des disciplines deviennent des sports et exige des changements dans la dénomination des différentes disciplines.

L'ASF approuve les critères d'admission présentés et demande la reconnaissance de disciplines apparentées au football telles que le beach soccer, le futsal ou le football handicap comme sports à part entière, même si elles n'étaient jusqu'à présent pas explicitement désignées dans les ordonnances comme étant des disciplines.

L'AéCS et *la FSVL* trouvent disproportionné d'exclure de J+S tous les sports motorisés et tous les sports aéronautiques et demandent la suppression de la disposition, ou à tout le moins, sa circonscription aux sports qui se pratiquent à l'aide de moteurs à combustion. *L'AéCS* souligne en particulier son soutien aux initiatives permettant de rendre les sports aéronautiques plus écologiques et indique que le vol à voile et l'aéromodélisme sont reconnus comme des spécialités sportives de catégorie 4 par Swiss Olympic. *La FSVL* met quant à elle en avant la cohésion sociale que promeut le vol libre, le faible risque qu'il présente et les exigences physiques qu'il implique.

L'UDC, *l'Union des villes* et *Promotion Santé* se disent satisfaits que les jeux vidéo pratiqués en compétition (e-sports) ne soient pas reconnus comme des sports J+S.

SwissBoxing n'admet pas que les sports de combat, dans leur majorité, continuent d'être exclus de J+S. La fédération souligne que, en Suisse, seuls un à deux pour cent des combats de boxe se terminent par un K. O. et estime de fait qu'il est faux de dire que les sports de combat ont pour but premier de mettre l'adversaire hors-jeu. Elle fait également valoir l'importance sociale des sports qu'elle représente.

Les associations de jeunesse *MSdS*, *UCS*, *JUBLA* et *CSAJ* considèrent que le programme J+S devrait également pouvoir accueillir des sports qui ne sont pas encadrés par une fédération d'envergure nationale et pour lesquels il n'existe pas de système de compétition. Par ailleurs, elles demandent que le renvoi à la législation sur les activités à risque soit supprimé et que les sports à risque exclus de J+S soient explicitement mentionnés.

4.2.1.2 Subventions versées aux fédérations sportives et associations de jeunesse pour les prestations de base qu'elles fournissent dans le domaine de la formation des cadres J+S (art. 27a OESp et art. 51 et annexe 8 OPESp)

Les cantons *AG*, *AI*, *AR*, *BE*, *FR*, *GE*, *GL*, *GR*, *JU*, *LU*, *NW*, *OW*, *SG*, *SH*, *SO*, *SZ*, *TG*, *TI*, *UR*, *VD* et *VS* adhèrent au principe que fédérations sportives et associations de jeunesse soient subventionnées de la même manière pour les prestations de base qu'elles fournissent pour la formation des cadres J+S. Ils exigent toutefois de la Confédération qu'elle s'assure que ces organisations ne bénéficient pas d'un double financement et demandent pour certains d'entre eux qu'une disposition à ce sujet soit explicitement ajoutée dans l'ordonnance. Ils souhaitent aussi que les critères de subventionnement soient les mêmes pour les associations de jeunesse et pour les fédérations sportives. Le canton de *VD* précise dans ce contexte que les participants à des cours de formation des cadres appartenant à des fédérations sportives ou à des associations de jeunesse pourraient également prétendre à des allocations pour perte de gain (APG). *GE*, *FR*, *JU* et *VD* demandent quant à eux que les fédérations sportives et les associations de jeunesse respectent les mêmes exigences que les cantons s'agissant de la formation des cadres.

Le *bpa* demande que ces subventions ne soient versées que si la fédération ou l'association dispose d'un concept de prévention des accidents pour le sport concerné et affecte une partie des sommes allouées à la prévention des accidents.

Swiss Olympic, Swiss Paralympic, l'ASP, PluSport, Swiss Tennis, Swiss Volley, Handball Suisse, Swiss Badminton, Swiss-Ski, Swiss Snowsports, Swiss Sailing, Swiss Canoe, Swiss Rowing, Swiss Swimming, Swiss Athletics, SATUS, Swiss Unihockey, la FSJ, Swiss Shooting, l'ASAF, l'AéCS, et le CAS saluent la mise sur un pied d'égalité des associations de jeunesse et des fédérations sportives à la condition toutefois que cela ne se répercute pas négativement sur les subventions actuellement versées en faveur des sports J+S. Les fédérations sportives estiment pour la plupart que les montants minimaux et maximaux de subventionnement doivent être fixés par sport J+S et par année et non par fédération et que le calcul des sommes allouées doit prendre en compte le salaire soumis à l'AVS de l'ensemble des personnes ayant une activité liée à la formation.

Le MSdS, les UCS, JUBLA et le CSAJ approuvent la nouvelle possibilité offerte aux associations de jeunesse de percevoir des subventions mais exigent que ces dernières ne profitent pas qu'à une seule association par sport, que les prestations donnant droit au versement des subventions soient décrites de manière plus détaillée et que les travaux rédactionnels ou les travaux de développement des programmes n'en fassent pas partie. *Formation +, la SVKT, Sport Union et les Amis de la Nature* demandent également que les subventions ne concernent pas qu'une seule fédération ou association par sport et que les fédérations et associations de taille modeste puissent poursuivre leur partenariat de formation avec l'OFSPPO avec les mêmes droits et les mêmes obligations qu'auparavant.

L'ASP et PluSport souhaitent pour leur part que les fédérations de sport-handicap soient traitées de la même manière que les autres fédérations sportives et, partant, qu'elles reçoivent également des subventions pour les prestations qu'elles fournissent.

Swiss Olympic invite la Confédération à examiner si le plafond en vigueur pourrait être augmenté voire supprimé. Aux yeux de l'organisation, cette mesure pourrait éventuellement être assortie de critères supplémentaires à satisfaire pour pouvoir bénéficier d'un subventionnement (nombre d'enfants/de jeunes, volume des cours, nombre de moniteurs J+S actifs, etc.).

L'ASF critique également le plafonnement des subventions et exige une augmentation significative des montants maximaux alloués (proposition : doublement du plafond pour atteindre 400 000 francs) ainsi que l'ajout de critères prenant en compte la taille de la fédération.

Du point de vue de *Swiss Athletics*, la fixation de seuils de subventionnement pourrait entraîner un fractionnement inopportun des sports.

4.2.1.3 Subventions supplémentaires pour les cours et camps J+S intégrant des enfants ou des jeunes handicapés (art. 49, al. 1 et annexe 6 OPESp)

Les cantons *AI, FR, GR, JU, LU, OW, SH, SO, SZ, TI, VD* et *VS* saluent la mesure proposée, qui va dans le sens d'une meilleure intégration des enfants et des jeunes en situation de handicap.

Cette mesure est également soutenue par le *pvl, l'Union des villes et Promotion Santé*.

Le PS, Swiss Olympic, Swiss Paralympic, l'ASP, PluSport, Special Olympics, Swiss Swimming, Swiss Unihockey, SATUS, Swiss Volley, Handball Suisse, Swiss Badminton, Swiss-Ski, Swiss Sailing, Swiss Canoe, Swiss Rowing, Swiss Athletics, l'ASF, la FSJ, Swiss Shooting, GoSnow, l'AéCS et le CAS se montrent par ailleurs favorables à la suppression de l'obligation d'engager une personne supplémentaire ayant suivi une formation continue spécifique pour encadrer les offres J+S intégratives: pour ces organisations, cela doit être possible en cas de besoin mais non obligatoire.

Les cantons *AI, AR, GR* et *SH* estiment que, pour déterminer si un enfant ou un jeune est handicapé, la Confédération ne devrait pas se fonder sur la présence d'un certificat AI mais sur la définition figurant à l'art. 2 de la loi fédérale sur l'égalité pour les handicapés (LHand; RS 151.3) et ainsi admettre d'autres formes de justificatifs du handicap. Sur ce point, *l'USAM, Swiss Olympic, Swiss Paralympic, l'ASP, PluSport, Special Olympics, Swiss Swimming, Swiss Unihockey, SATUS, Swiss Volley, Handball Suisse, Swiss Badminton, Swiss-Ski, Swiss Snowsports, Swiss Sailing, Swiss Canoe, Swiss Rowing, Swiss Athletics, l'ASF, la FSJ, Swiss Shooting, l'AéCS, les RMS, le CAS* et *GoSnow* adoptent une position similaire. Dans leur majorité, ces organisations saluent par ailleurs le fait que l'OFSPPO entend soutenir, en partenariat avec les fédérations de sport-handicap, non seulement les offres J+S intégratives mais également les cours et les camps destinés exclusivement aux enfants ou aux jeunes en situation de handicap. *Special Olympics* considère que le supplément de 10 francs accordé par heure-participant est trop faible car il ne permet pas de financer la présence d'un moniteur ou d'une monitrice supplémentaire. D'après *le MSdS, les UCS, JUBLA et Formation +*, les associations de jeunesse n'ont guère profité jusqu'à présent des subventions J+S supplémentaires ni intégré, indépendamment de la gravité de leur handicap, des enfants ou des jeunes handicapés dans les camps qu'elles organisent. Elles souhaitent maintenant mieux faire connaître ces possibilités de subventionnement.

4.2.1.4 Prise en charge complète des frais de déplacement en transports publics pour la fréquentation de cours de formation et de formation continue J+S (art. 50, al. 2 et annexe 7 OPESp)

Les cantons *BE, FR, GE, OW, TI, VD* et *VS* cautionnent le fait que la Confédération prenne désormais en charge l'intégralité des frais de déplacement en transports publics. *FR, JU, TI* et *VS* demandent cependant que les frais liés à l'utilisation de transports individuels et à l'hébergement sur place soient également reconnus lorsque le lieu du cours est difficilement accessible en transports publics ou qu'il est nécessaire de s'y rendre la veille. *L'Union des villes, Swiss Olympic, Swiss Paralympic, l'ASP, PluSport, Swiss Volley, Handball Suisse, Swiss Badminton, Swiss-Ski, Swiss Sailing, Swiss Canoe, Swiss Rowing, Swiss Swimming, SATUS, Swiss Athletics, l'ASF, Swiss Unihockey, la FSJ, Swiss Shooting, l'ASAF, GoSnow, l'AéCS, les RMS* et *le CAS* se disent également favorables à la prise en charge complète des frais de déplacement en transports publics. *Swiss Olympic* approuve aussi explicitement la restriction formulée à l'art. 50, al. 3 OPESp. *L'UDC* exige quant à elle soit la prise en charge complète des frais de transport indépendamment du moyen utilisé, soit le renoncement à toute prise en charge. Les associations de jeunesse *MSdS, UCS, JUBLA* et *CSAJ* demandent à la Confédération d'étudier si elles ne pourraient pas aussi bénéficier de ce subventionnement même si les cours suivis par leurs cadres sont subventionnés par l'Office fédéral des assurances sociales selon les dispositions de la loi fédérale sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse (LEEJ; RS 446.1).

4.2.1.5 Augmentation des subventions destinées aux camps J+S (art. 45, al. 4 et annexe 3 OPESp)

Les cantons suivants approuvent l'augmentation des subventions destinées aux camps J+S: *AG, AI, AR, BE, BL, BS, GE, GL, GR, JU, LU, NE, NW, OW, SG, SH, SO, SZ, TG, TI, UR, VD, VS* et *ZH*. La plupart des cantons demandent par ailleurs que les subventions destinées aux camps sans nuitée hors du domicile soient aussi revues à la hausse, et ils souhaiteraient que les clubs sportifs et les organisations au fonctionnement analogue (groupes d'utilisateurs 1 et 2) puissent également demander des subventions J+S plus élevées pour les camps. Le *VS* veut que le montant des subventions soit fixé et communiqué au moins une année à l'avance pour permettre une planification plus

sûre. Sont également favorables à l'augmentation des subventions J+S: *le PS, l'Union des villes, Promotion Santé, l'ASEP, Swiss Olympic, Swiss Paralympic, l'ASP, PluSport, Swiss Volley, Handball Suisse, Swiss Badminton, Swiss-Ski, Swiss Snowsports, Swiss Sailing, Swiss Canoe, Swiss Rowing, Swiss Swimming, SATUS, Swiss Athletics, l'ASF, Swiss Unihockey, la FSJ, Swiss Shooting, l'ASAF, GoSnow, l'AéCS, les RMS et le CAS.*

Les cantons de *FR, JU et TI* ainsi que le *PS* considèrent qu'au lieu des 12 francs par jour et par participant prévus pour l'instant, il faudrait allouer d'entrée le montant maximal de 16 francs.

Le *CAS* demande que l'on fasse figurer le sport Excursions à skis à l'art. 45, al. 4 OPESp pour qu'il puisse également bénéficier de subventions plus élevées.

Swiss Athletics demande que les clubs sportifs et les organisations au fonctionnement analogue (groupes d'utilisateurs 1 et 2) puissent prétendre à des subventions plus élevées pour leurs camps d'entraînement J+S.

Swiss Swimming et *Swiss Athletics* font valoir que le nombre minimal de 12 participants devrait être ramené à 6 pour que les sport dits mineurs ou les sports individuels, puissent également bénéficier de l'augmentation des subventions.

Les associations de jeunesse *MSdS, UCS, JUBLA, CSAJ* et *Formation+* se félicitent également de l'augmentation des subventions destinées aux camps mais souhaitent qu'elle ait lieu par étapes pour faciliter la planification.

4.2.1.6 Autres points concernant J+S

- **Obligation de formation continue (art. 28 et art. 40, al. 2 OPESp):** les cantons *AG, AI, BE, BS, FR, GE, GL, GR, JU, LU, NE, NW, OW, SG, SH, SO, SZ, TG, TI, UR, VD, VS* et *ZH* se félicitent qu'une seule formation continue permette à un moniteur J+S de prolonger toutes ses reconnaissances J+S, ce qui simplifie considérablement l'obligation de formation continue. Les cantons de *FR, de GE* et du *TI* proposent d'étendre ce principe à tous les cadres J+S: selon eux, il faudrait qu'une formation de base ou une formation continue unique permette de renouveler toutes ses reconnaissances J+S, indépendamment du sport et du groupe cible. De plus, *FR, GE, JU, NE* et *VD* souhaiteraient que le coach J+S soit exempté de toute obligation de formation continue, sauf sur des sujets particuliers tels que l'utilisation de la nouvelle banque de données pour le sport. Ils aimeraient aussi voir l'anglicisme «coach J+S» remplacé par un autre terme, p. ex. «administrateur J+S».

Le *bpa* est opposé à la modification de l'art. 28, al. 2 OPESp. Selon lui, dans les sports B, la prévention des accidents doit être traitée de manière différenciée selon le sport concerné.

Les associations de jeunesse *MSdS, UCS, JUBLA, CSAJ* et *Formation+* saluent les simplifications apportées. *Swiss Tennis*, par contre, les désapprouve, estimant qu'elles risquent d'avoir un impact négatif sur la qualité de l'enseignement.

- **Admission de nouveaux organisateurs dans le programme J+S (art. 10 et 10a OESp):** *AI, BE, BL, BS, FR, GL, JU, LU, NE, NW, OW, SG, SH, SO, SZ, TI, TG, UR* et *VS* souhaitent que les demandes d'admission soient adressées directement à l'OFSP afin de ne pas imposer de charge administrative supplémentaire aux cantons. Le canton de *BE* souhaite en outre qu'au lieu des cantons, ce soit désormais la banque de données pour le sport qui contrôle automatiquement et autorise les offres J+S avant qu'elles ne débutent. Quant aux associations de jeunesse *MSdS, UCS, JUBLA, CSAJ* et *Formation +*, elles estiment que la nouvelle réglementation risque, dans une certaine mesure, de prêter le travail bénévole de la plupart des organes des clubs. Avant que des décisions administratives négatives ne soient émises, on devrait, selon elles, pouvoir corriger les lacunes des demandes d'enregistrement avec

le soutien de l'OFSPPO.

- **Subventions pour les cours de formation des cadres J+S (annexe 7 OPESp):** les cantons *AI, AR, FR, GR, SG, SH* et *TI* souhaitent que la subvention de 50 francs versée aux organisateurs cantonaux de ces cours soit augmentée. Les propositions vont de 60 à 75 francs.
- **Liste des sports (annexe 1 OPESp):** le *bpa* demande que le VTT et le trampoline soient désormais intégrés à la liste des sports B (sports soumis à des dispositions de sécurité particulières).
Le VS interprète le fait que l'Allround figure dans la liste comme signifiant qu'il est désormais également accessible aux jeunes (10 – 20 ans).
- **Engagement de moniteurs J+S selon la taille des groupes (annexe 2 OPESp):** pour les sports d'équipe, le VS suggère de ramener la taille maximale des groupes, actuellement fixée à 24 participants, à 18, ce qui revient à exiger l'engagement d'un second moniteur J+S à partir de 18 enfants/jeunes.
- **Formations requises pour les moniteurs J+S (annexe 3 O OFSPPO J+S):** *FR, NE* et VS demandent un réexamen complet des sports et des formations requises. Le *bpa*, lui aussi, demande que les formations requises soient revues, arguant qu'un moniteur d'escalade, p. ex., n'est pas en mesure de conduire des excursions à skis. Il estime que de telles lacunes dans la sécurité sont inacceptables.
- **1418coach:** les cantons *AG, AI, AR, BE, BL, FR, GL, GR, LU, NW, OW, SG, SH, SO, SZ, UR, VS, ZG* et *ZH* proposent d'intégrer le programme «1418coach», d'origine cantonale, dans J+S. Ce programme, qui permet aux 14-18 ans de s'initier au rôle de moniteur J+S, a fait ses preuves dans plusieurs d'entre eux.
- **Age J+S:** *FR* et le VS souhaitent voir les catégories d'âge J+S harmonisées avec les catégories d'âge HarmoS (enfants: 4-11 ans, jeunes: 12-20 ans).
- **Groupe cible (art. 12 OPESp, art. 19 et 20 O OFSPPO J+S):** afin de simplification, le VS souhaite que l'obligation de disposer d'une reconnaissance pour un groupe cible donné soit supprimée.
- **Banque de données pour le sport:** *Swiss Olympic* désire voir les bases légales modifiées de manière à ce que la nouvelle banque de données pour le sport BDNS puisse rendre compte intégralement de la carrière des entraîneurs, autrement dit qu'il ne faille saisir qu'une seule fois les données concernées pour qu'elles figurent dans les systèmes de l'OFSPPO, dans le sien et dans celui de la fédération compétente.
- **Projets de développement:** *Swiss Olympic, Swiss Paralympic, l'ASP, PluSport, Swiss Volley, Handball Suisse, Swiss Badminton, Swiss-Ski, Swiss Sailing, Swiss Canoe, Swiss Rowing, Swiss Swimming, SATUS, Swiss Athletics, l'ASF, Swiss Unihockey, la FSJ, Swiss Shooting, l'AéCS* et le CAS préconisent que l'on subventionne des projets qui contribuent au développement de J+S, p. ex. la révision à la baisse de l'âge minimal pour les moniteurs J+S ou les projets sportifs dans les structures d'accueil de jour des écoles.

4.2.2 Encouragement général du sport et de l'activité physique

4.2.2.1 Remarques générales

Uni-ZH-EBPI, Uni-ZH-CHIPAH, SSPH+, la ZHAW, la SSP et *Santé publique Suisse* soulignent combien il est important que toutes les tranches d'âge et tous les groupes de population aient accès au sport, et ces acteurs demandent que l'on prête une attention particulière aux publics dont le volume d'activité physique demeure insuffisant, à savoir notamment les jeunes de Suisse latine, les filles issues de cultures étrangères et les familles qui ont un bas niveau de formation.

4.2.2.2 Espaces convenant au sport et à l'activité physique (art. 40, al. 3 OESp)

Les cantons de *FR, NE et VS* trouvent judicieux que la Confédération soutienne financièrement le maintien et la création d'espaces convenant à l'activité physique et au sport dans les zones d'habitation et les zones de détente. *LU* considère qu'une participation de la Confédération à l'aménagement du territoire des communes est inconciliable avec le principe de la subsidiarité. *L'Union des villes, l'ASSS, Swiss Olympic, Swiss Paralympic, l'ASP, PluSport, l'ASF, Swiss Volley, Handball Suisse, Swiss Badminton, Swiss Sailing, Swiss Canoe, Swiss Rowing, Swiss Swimming, SATUS, Swiss Athletics, Swiss Unihockey, la FSJ, l'AéCS, le CAS et les RMS* approuvent la nouvelle disposition tout en regrettant, pour certains d'entre eux, que le soutien fédéral se limite à un apport de savoir-faire. Les fédérations de jeunesse *MSdS, UCS, JUBLA et CSAJ* souhaitent que la Confédération œuvre aussi en faveur du Sport de camp/Trekking, p. ex. en garantissant la présence d'aires de campement, la maintenance des chemins de randonnée ou l'accessibilité des forêts. *Uni-ZH-EBPI, Uni-ZH-CHIPAH, SSPH+, la ZHAW, la SSP et Santé publique Suisse* exigent que la mission de soutien dévolue à la Confédération soit obligatoire et non pas facultative.

4.2.2.3 Journée suisse de sport scolaire (art. 40, al. 4 OESp)

Le soutien financier apporté à la Journée suisse de sport scolaire est approuvé par les cantons suivants: *AG, AI, AR, BE, FR, GL, GR, NE, NW, OW, SG, SH, SO, TG, UR et VS*, ainsi que par les organisations suivantes: *l'UDC, l'Union des villes, l'ASEP, Promotion Santé, Swiss Olympic, Swiss Paralympic, l'ASP, PluSport, l'ASF, Swiss Volley, Handball Suisse, Swiss Badminton, Swiss Sailing, Swiss Canoe, Swiss Rowing, Swiss Swimming, SATUS, Swiss Athletics, Swiss Unihockey, la FSJ, GoSnow, l'AéCS, le CAS et les RMS*. La majorité des cantons souhaitent toutefois que ce soutien financier se double d'une assistance technique. *BE* demande une contribution fédérale fixe, indépendante des contributions cantonales et communales. Les cantons de *FR* et du *VS* appellent de leurs vœux le soutien d'autres journées de sport scolaire, p. ex. dans un sport donné. Les cantons de *FR, GE, JU et NE* déplorent que le financement de la Journée suisse de sport scolaire soit assuré grâce au crédit J+S. Ils souhaitent une autre source de financement.

4.2.2.4 Répartition des tâches entre l'OFSPPO et l'OFSP (art. 40, al. 5 OESp)

La répartition des tâches entre les deux offices ou, en d'autres termes, la réglementation de leur collaboration, est saluée par *Promotion Santé, Swiss Olympic, Swiss Paralympic, l'ASP, PluSport, l'ASF, Swiss Volley, Handball Suisse, Swiss Sailing, Swiss Canoe, Swiss Rowing, Swiss Swimming, SATUS, Swiss Athletics, la FSJ, l'AéCS et le CAS*. Les organisations *Uni-ZH-EBPI, Uni-ZH-CHIPAH, SSPH+, la ZHAW, la SSP et Santé publique Suisse* critiquent au contraire cette répartition et sont d'avis que l'OFSPPO et l'OFSP devraient plutôt travailler de concert pour encourager l'activité physique et le sport. Elles estiment que les deux offices devraient notamment œuvrer ensemble en faveur d'une heure d'activité physique quotidienne à l'école – objectif à inscrire explicitement dans la législation. Par ailleurs, *FR, NE et TI* revendiquent que l'encouragement de l'activité physique et sportive à des fins préventives soit financé au moyen des primes d'assurance-maladie. Le canton du *VS* plaide en faveur d'une collaboration plus étroite entre l'OFSPPO et l'OFSP, ainsi qu'en faveur de projets communs sous l'égide de *Promotion Santé*.

4.2.2.5 Installations sportives de l'OFSPPO (art. 45a OESp)

Les cantons *AG, AI, AR, BE, FR, GL, GR, JU, LU, NE, NW, OW, SG, SH, SO, SZ, TG, TI, UR, ZG et VS* sont favorables à ce que l'OFSPPO mette les installations sportives et

infrastructures de ses centres de formation et de cours à la disposition de tiers moyennant des émoluments. Un avis partagé par *Swiss Olympic*, *Swiss Paralympic*, *l'ASP*, *PluSport*, *l'ASF*, *Swiss Volley*, *Handball Suisse*, *Swiss-Ski*, *Swiss Sailing*, *Swiss Canoe*, *Swiss Rowing*, *Swiss Swimming*, *SATUS*, *Swiss Athletics*, *Swiss Unihockey*, *la FSJ*, *Swiss Shooting*, *l'ASAF*, *l'AéCS*, *le CAS*, *les RMS* et *GoSnow*.

Les cantons demandent à figurer dans la liste des utilisateurs potentiels et souhaitent que le sport des jeunes et le sport populaire aient la priorité absolue. *L'USAM*, *l'ASEP*, *les RMS* et *GoSnow* s'opposent à ce que les offres de formation continue destinées aux enseignants de sport – tel le congrès pédagogique «Activité physique et sport» – soient désormais considérées comme des manifestations commerciales et ne bénéficient donc plus de tarifs préférentiels, alors que les manifestations de *l'ASEP* n'ont pas de but lucratif.

4.2.3 Aides financières pour la formation et la formation continue des enseignants de sport (art. 54a-54c OESp)

FR, *GE*, *LU*, *NE*, *TI* et *VD* sont favorables à ce que la formation et la formation continue des enseignants de sport, ainsi que l'élaboration des médias didactiques adéquats, puissent bénéficier d'un soutien financier de la Confédération. Le canton de *NE* trouve trop restrictif que ce soutien ne soit accordé qu'aux offres réalisées à l'échelle suisse ou à l'échelle de toute une région linguistique. Il souhaiterait plutôt que les cantons ou la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) coordonnent les offres soutenues. *L'ASEP* salue cette «base légale solide» qui va lui permettre de planifier de façon plus fiable ses formations et formations continues destinées aux enseignants de sport.

Swiss Olympic, *Swiss Paralympic*, *l'ASP*, *PluSport*, *l'ASF*, *Swiss Volley*, *Handball Suisse*, *Swiss Badminton*, *Swiss Sailing*, *Swiss Canoe*, *Swiss Rowing*, *Swiss Swimming*, *SATUS*, *Swiss Athletics*, *Swiss Unihockey*, *la FSJ*, *Swiss Shooting*, *GoSnow*, *l'AéCS* et *le CAS* font remarquer que le sport scolaire facultatif repose largement sur les épaules des clubs sportifs, qui ne peuvent pas bénéficier des offres de formation continue concernées. Il est donc d'autant plus important, affirment ces organisations, d'encourager la formation de coordinateurs communaux du sport assurant la liaison entre les communes, les régions et les clubs sportifs. Il serait important aussi, selon elles, de mettre sur pied un centre spécialisé «Sport populaire», comme l'a proposé le Conseil fédéral dans le Concept concernant le sport populaire du 26 octobre 2016.

Uni-ZH-EBPI, *Uni-ZH-CHIPAH*, *SSPH+*, *la ZHAW*, *la SSP* et *Santé publique Suisse* demandent que soient également subventionnées les formations et formations continues des éducateurs qui proposent des activités encourageant le sport et l'activité physique dans les structures d'accueil collectif de jour ainsi que celles des responsables de ces structures. Il faudrait encourager tout particulièrement les formations et formations continues utiles pour l'instauration de l'heure d'activité physique quotidienne.

4.2.4 Autres points

4.2.4.1 Sanctions disciplinaires à la HESFM (art. 65, al. 1, let. f et g OESp)

Swiss Paralympic, *l'ASP*, *Swiss Olympic*, *PluSport*, *l'ASF*, *Swiss Volley*, *Handball Suisse*, *SATUS*, *Swiss Athletics*, *Swiss Canoe*, *Swiss Rowing*, *Swiss Swimming*, *Swiss Unihockey*, *la FSJ*, *Swiss Shooting* et *le CAS* regrettent qu'il soit nécessaire de renforcer les sanctions disciplinaires à l'encontre des étudiants de la Haute école fédérale de sport (HEFSM) mais approuvent cette mesure puisqu'elle est de toute évidence nécessaire.

4.2.4.2 Monitoring (art. 70a OESp)

Swiss Olympic, *Swiss Paralympic*, *l'ASP*, *PluSport*, *l'ASF*, *Swiss Volley*, *Handball*

Suisse, Swiss-Ski, SATUS, Swiss Athletics, Swiss Canoe, Swiss Rowing, Swiss Swimming, Swiss Unihockey, la FSJ, Swiss Shooting, le CAS, les RMS, Uni-ZH-EBPI, Uni-ZH-CHIPAH, SSPH+, la ZHAW, la SSP et Santé publique Suisse se félicitent qu'une institution adéquate continue d'assurer le monitoring du sport suisse. Ces organisations soulignent que les données récoltées sont de grande qualité et que le monitoring répond entièrement à leurs besoins. Le canton de NE apprécierait que l'analyse des données à l'échelle nationale soit complétée par des analyses cantonales.

Uni-ZH-EBPI, Uni-ZH-CHIPAH, SSPH+, la ZHAW, la SSP et Santé publique Suisse relèvent que le suivi doit porter sur toutes les tranches d'âges, y compris les enfants d'âge préscolaire. Aussi faudrait-il parler d'un observatoire de l'activité physique et du sport.

4.2.4.3 Echange d'informations (art. 4a OSIS)

Swiss Olympic, Swiss Paralympic, l'ASP, PluSport, l'ASF, Swiss Volley, Handball Suisse, Swiss-Ski, Swiss Sailing, Swiss Canoe, Swiss Rowing, Swiss Swimming, SATUS, Swiss Athletics, Swiss Unihockey, la FSJ, Swiss Shooting, l'AéCS, et le CAS accueillent favorablement l'échange automatique d'informations entre les différents systèmes d'information de l'OFSPD et partent du principe que les données de la HEFSM y sont incluses.

Les cantons de FR, GE, TI et VS demandent par ailleurs qu'on les informe, ainsi que les fédérations sportives, lorsqu'un moniteur ou une monitrice J+S fait l'objet d'une procédure pénale, voire d'une condamnation pénale, pour un délit contre un enfant.

Le canton de VD critique la saisie obligatoire des numéros AVS, qui engendre une grosse charge de travail supplémentaire.

L'ASSS souhaite que toutes les communes de Suisse aient accès aux données étant donné qu'elles aussi versent des subventions pour encourager le sport et que cela éviterait de saisir les données plusieurs fois.

4.2.4.4 Incidences financières, incidences sur les ressources humaines et autres incidences

Le canton de BE demande que le rapport explicatif indique quelles seront ces incidences pour les cantons. Le CP est satisfait que les mesures prévues puissent être mises en œuvre dans le cadre des crédits déjà alloués.

4.2.5 Entrée en vigueur

Les cantons AI, AR, BE, BL, GL, GR, JU, LU, NW, OW, SH, SO, SG, SZ, UR, ZG et ZH souhaitent, pour la planification des cours J+S notamment, que les modifications d'ordonnance entrent toutes en vigueur le 1^{er} janvier 2021.

* * *
*

5 Annexe

5.1 Destinataires consultés

1. Kantone / Cantons / Cantoni

Staatskanzlei des Kantons Zürich	Neumühlequai 10 Postfach 8090 Zürich
Staatskanzlei des Kantons Bern	Postgasse 68 3000 Bern 8
Staatskanzlei des Kantons Luzern	Bahnhofstrasse 15 6002 Luzern
Standeskanzlei des Kantons Uri	Rathausplatz 1 6460 Altdorf
Staatskanzlei des Kantons Schwyz	Regierungsgebäude Bahnhofstrasse 9, Postfach 1260 6431 Schwyz
Staatskanzlei des Kantons Obwalden	Rathaus 6061 Sarnen
Staatskanzlei des Kantons Nidwalden	Dorfplatz 2 Postfach 1246 6371 Stans
Staatskanzlei des Kantons Glarus	Rathaus 8750 Glarus
Staatskanzlei des Kantons Zug	Seestrasse 2 Regierungsgebäude am Postplatz 6300 Zug
Chancellerie d'Etat du Canton de Fribourg	Rue des Chanoines 17 1701 Fribourg
Staatskanzlei des Kantons Solothurn	Rathaus Barfüssergasse 24 4509 Solothurn
Staatskanzlei des Kantons Basel-Stadt	Marktplatz 9 4001 Basel
Landeskanzlei des Kantons Basel-Landschaft	Regierungsgebäude Rathausstrasse 2 4410 Liestal
Staatskanzlei des Kantons Schaffhausen	Beckenstube 7 8200 Schaffhausen

Kantonskanzlei des Kantons Appenzell Ausserrhoden	Regierungsgebäude 9102 Herisau
Ratskanzlei des Kantons Appenzell Innerrhoden	Marktgasse 2 9050 Appenzell
Staatskanzlei des Kantons St. Gallen	Regierungsgebäude 9001 St. Gallen
Standeskanzlei des Kantons Graubünden	Reichsgasse 35 7001 Chur
Staatskanzlei des Kantons Aargau	Regierungsgebäude 5001 Aarau
Staatskanzlei des Kantons Thurgau	Regierungsgebäude Zürcherstrasse 188 8510 Frauenfeld
Cancelleria dello Stato del Cantone Ticino	Piazza Governo 6 6501 Bellinzona
Chancellerie d'Etat du Canton de Vaud	Place du Château 4 1014 Lausanne
Chancellerie d'Etat du Canton du Valais	Planta 3 1950 Sion
Chancellerie d'Etat du Canton de Neuchâtel	Le Château Rue de la Collégiale 12 2000 Neuchâtel
Chancellerie d'Etat du Canton de Genève	Rue de l'Hôtel-de-Ville 2 Case postale 3964 1211 Genève 3
Chancellerie d'Etat du Canton du Jura	2, rue de l'Hôpital 2800 Delémont
Konferenz der Kantonsregierungen (KdK) Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) Conferenza dei Governi cantonali (CdC)	Sekretariat Haus der Kantone Speichergasse 6 3001 Bern

2. In der Bundesversammlung vertretene politische Parteien / partis politiques représentés à l'Assemblée fédérale / partiti rappresentati nell' Assemblée federale

Bürgerlich-Demokratische Partei BDP Parti bourgeois-démocratique PBD Partito borghese democratico PBD	Postfach 119 3000 Bern 6
Christlichdemokratische Volkspartei CVP Parti démocrate-chrétien PDC Partito popolare democratico PPD	Generalsekretariat Hirschengraben 9, Postfach 3001 Bern
Christlich-soziale Partei Obwalden csp-ow	Frau Linda Hofmann St. Antonistrasse 9 6060 Sarnen
Christlichsoziale Volkspartei Oberwallis	CSPO Geschäftsstelle Postfach 132 3930 Visp
Evangelische Volkspartei der Schweiz EVP Parti évangélique suisse PEV Partito evangelico svizzero PEV	Nägelligasse 9 Postfach 3001 Bern
FDP. Die Liberalen PLR. Les Libéraux-Radicaux PLR.I Liberali Radicali	Generalsekretariat Neuengasse 20, Postfach 3001 Bern
Grüne Partei der Schweiz GPS Parti écologiste suisse PES Partito ecologista svizzero PES	Waisenhausplatz 21 3011 Bern
Grünliberale Partei Schweiz GLP Parti vert'libéral Suisse pvl Partito verde liberale svizzero pvl	Monbijoustrasse 30 3011 Bern
Lega dei Ticinesi (Lega)	Via Monte Boglia 3 Case postale 4562 6904 Lugano
Mouvement Citoyens Genevois (MCG)	Rue Camille-Martin 1203 Genève
Partei der Arbeit PDA Parti suisse du travail PST	Rotwandstrasse 65 8004 Zürich
Schweizerische Volkspartei SVP Union Démocratique du Centre UDC Unione Democratica di Centro UDC	Generalsekretariat Postfach 8252 3001 Bern
Sozialdemokratische Partei der Schweiz SPS Parti socialiste suisse PSS Partito socialista svizzero PSS	Zentralsekretariat Theaterplatz 4, Postfach 3001 Bern

3. Gesamtschweizerische Dachverbände der Gemeinden, Städte und Berggebiete / associations faitières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national / associazioni mantello nazionali die Comuni delle città e delle regioni di montagna

Schweizerischer Gemeindeverband	Laupenstrasse 35 3008 Bern
Schweizerische Arbeitsgemeinschaft für die Berggebiete	Seilerstrasse 4 Postfach 3001 Bern

4. Gesamtschweizerische Dachverbände der Wirtschaft / associations faitières de l'économie qui œuvrent au niveau national/ associazioni mantello nazionali dell'economia

economiesuisse Verband der Schweizer Unternehmen Fédération des entreprises suisses Federazione delle imprese svizzere business federation	Hegibachstrasse 47 Postfach 8032 Zürich
Schweizerischer Gewerbeverband (SGV) Union suisse des arts et métiers (USAM) Unione svizzera delle arti e mestieri (USAM)	Schwarztorstrasse 26 Postfach 3001 Bern
Schweizerischer Arbeitgeberverband Union patronale suisse Unione svizzera degli imprenditori	Hegibachstrasse 47 Postfach 8032 Zürich
Schweiz. Bauernverband (SBV) Union suisse des paysans (USP) Unione svizzera dei contadini (USC)	Laurstrasse 10 5201 Brugg
Schweizerische Bankiervereinigung (SBV) Association suisse des banquiers (ASB) Associazione svizzera dei banchieri (ASB) Bankers Association	Postfach 4182 4002 Basel
Schweiz. Gewerkschaftsbund (SGB) Union syndicale suisse (USS) Unione sindacale svizzera (USS)	Monbijoustrasse 61 Postfach 3000 Bern 23
Kaufmännischer Verband Schweiz Société suisse des employés de commerce Società svizzera degli impiegati di commercio	Hans-Huber-Strasse 4 Postfach 1853 8027 Zürich
Travail.Suisse	Hopfenweg 21 Postfach 5775 3001 Bern

5. Interessierte Organisationen / organisations concernées / ambienti interessati

Association Suisse des Services des sports (ASSS)	c/o Sébastien Reymond, Impasse Jolimont 9 1530 Payerne
Arbeitsgemeinschaft Schweizerischer Sportämter (ASSA)	Sportamt der Stadt Bern, Effingerstrasse 21 3001 Bern
Swiss Olympic	Haus des Sports Talgut-Zentrum 27 3063 Ittigen b. Bern
Schweizer Paraplegiker-Vereinigung Association suisse des paraplégiques Associazione svizzera dei paraplegici	Kantonsstrasse 40 6207 Nottwil
Swiss Paralympic	Haus des Sports Talgut-Zentrum 27 3063 Ittigen b. Bern
Aero-Club der Schweiz Aéro-Club de Suisse	Lidostrasse 5 6006 Luzern
Ausbildung+ Formation +	Buchenweg 6 2563 Ipsach
Cevi Schweiz Unions Chrésiennes Suisses	Sihlstrasse 33 8021 Zürich
Eidgenössischer Armbrustschützen-Verband Association fédérale de tir à l'arbalète	c/o Gaby Graber Melchnaustrasse 8 4934 Madiswil
Eidgenössischer Hornusserverband Association Fédérale de Hornuss	c/o Bruno Ryser Ersigenstrasse 32 3422 Kirchberg BE
Eidgenössischer Schwingerverband Association fédérale de lutte suisse	Rumendingenstrasse 1 3423 Ersigen
Jungwacht Blauring Schweiz	St. Karliquai 12 6004 Luzern
Pfadibewegung Schweiz Mouvement Scout de Suisse	Speichergasse 31 3011 Bern
PluSport Behindertensport Schweiz	Chriesbaumstrasse 6 8604 Volketswil
SATUS Schweiz	Monbijoustrasse 61 Postfach 2924 3001 Bern

Schweizer Alpen-Club Club Alpin Suisse	Postfach 3000 Bern 14
Schweizer Rugby-Verband Fédération Suisse de Rugby	c/o Millionsports GmbH Buckhauserstrasse 1 8048 Zürich
Schweizer Schiesssportverband Fédération sportive suisse de tir	Lidostrasse 6 6006 Luzern
Schweizer Tauziehverband Fédération Suisse de Lutte à la Corde	c/o Susanne Steinmann-Accola Oberdorf 5 6246 Altishofen
Schweizerische Lebensrettungs-Gesellschaft	Schellenrain 5 6210 Sursee
Schweizerischer American Football Verband Fédération Suisse de Football Américain	Attn. Glenn Chase Mülistatt 4 8955 Oetwil a.d. Limmat
Schweizerischer Fussballverband Association Suisse de Football	Worbstrasse 48 3074 Muri
Schweizerischer Golfverband Association Suisse de Golf	Case postale 204 1066 Epalinges
Schweizerischer Handball-Verband Fédération Suisse de Handball	Tannwaldstrasse 2 Postfach 1750 4600 Olten
Schweizerischer Inline Hockey Verband Fédération Suisse de Inline Hockey	c/o Jessica Comment Rte des Rangiers 79 2882 St-Ursanne
Schweizerischer Judo & Ju-Jitsu Verband Fédération Suisse de Judo & Ju-Jitsu	Talgut-Zentrum 27 3063 Ittigen
Schweizerischer Kickboxverband Fédération Suisse de Kickbox	Postfach 5610 Wohlen AG
Schweizerische Lebensrettungs-Gesellschaft	Schellenrain 5 6210 Sursee
Schweizerischer Rollhockey-Verband Fédération Suisse de Rink-Hockey	Kreuzackerweg 16 3250 Lyss
Schweizerischer Rollsport-Verband Fédération Suisse de Roller skating	c/o Gaby Egli August Müllerstrasse 7 8134 Adliswil
Schweizerischer Ruderverband Fédération Suisse des Sociétés d'Aviron	Brünigstrasse 182a 6060 Sarnen

Schweizerischer Schachbund Fédération Suisse des Echecs	Talgut-Zentrum 27 3063 Ittigen
Schweizerischer Turnverband Fédération Suisse de Gymnastique	Bahnhofstrasse 38 Postfach 5001 Aarau 1
Schweizerischer Twirling Bâton Verband Fédération Suisse de Twirling Bâton	Case postale 2 1264 St-Cergue
Schweizerischer Verband für Pferdesport Fédération Suisse des Sports Equestres	Papiermühlestrasse 40H Postfach 726 3000 Bern
Schweizerischer Verband für Sport in der Schule Association Suisse d'Education Physique à l'école	c/o Annerös Russi Walsermätteli 13 6463 Bürglen UR
Special Olympics Switzerland	Talgutzentrum 27 3063 Ittigen
Sport Union Schweiz	Rüeggisingerstrasse 45, 6020 Em- menbrücke
Stabsstelle für Sport - Fürstentum Liechtenstein	Landstrasse 81 9494 Schaan
Swiss Archery Association	Rue des Moulins 9 1907 Saxon
Swiss Leichtathletik	Talgut-Zentrum 27 3063 Ittigen
Swiss Badminton	Talgut-Zentrum 27 3063 Ittigen
Swiss Baseball and Softball Federation Fédération suisse de baseball et softball	c/o Monique Schmitt Birmattstrasse 21 4106 Therwil
Swiss Basketball	Route de Englisberg 5 1763 Granges-Paccot
Swiss Boxen	Zürcherstrasse 376 8500 Frauenfeld
Schweizerischer Kanu-Verband Fédération Suisse de Canoë	8000 Zürich
Swiss Curling Association	Talgutzentrum 27 3063 Ittigen

Swiss Radsport	Sportstrasse 44 2540 Grenchen
Swiss DanceSport Federation Fédération Suisse de danse sportive	Alpenblick 6 6330 Cham
Swiss Fencing	Talgutzentrum 27 3063 Ittigen
Swiss Hockey	Bahnhofweg 2 6048 Horw
Swiss Ice Hockey Federation	Flughofstrasse 50 Postfach, 8152 Glattbrugg
Swiss Ice Skating	Talgut-Zentrum 27 3063 Ittigen
Swiss Karate Federation	c/o Marianne Furrer Luzernerstrasse 82 6010 Kriens
Swiss Karatedo Confederation SKC	Liebewilstrasse 93 3174 Thörishaus
Swiss Orienteering	Reiserstrasse 75 4600 Olten
Swiss Rock'n'Roll Confederation	Chemin des Vidollets 29b 1214 Vernier
Swiss Segeln	Talgut-Zentrum 25 3063 Ittigen
Swiss Skateboard Association	c/o Urs Morgenegg Postfach 8824 Schönenberg ZH
Swiss-Ski	Postfach 252 3074 Muri b. Bern
Swiss Sliding	Zürcherstrasse 74 8340 Hinwil
Swiss Streethockey Association	c/o Claudia Nessier Solithurnstrasse 19 3315 Bätterkinden
Swiss Surfing Association	c/o Benedek Sarkany Auf den Hürnen 16 8706 Meilen

Swiss Schwimmen Federation Fédération Suisse de Natation	Talgut-Zentrum 27 3063 Ittigen
Swiss Table Tennis	Talgut-Zentrum 27 3063 Ittigen
Swiss Taekwondo	c/o Walid Younes Chemin Neuf 6 1028 Préverenges
Swiss Tennis	Roger-Federer-Allee 1 Postfach 2501 Biel/Bienne
Swiss Triathlon	Talgut-Zentrum 27 3063 Ittigen
Swiss Unihockey	Talgut-Zentrum 27 3063 Ittigen
Swiss Volley	Postfach 318 3000 Bern 14
Swiss Wrestling	c/o RWC Treuhand GmbH Chäsiweg 3 5636 Benzenschwil
Swiss Wushu Federation	3063 Ittigen
SwissTopSport	c/o Sport Events Gstaad GmbH Belairstrasse 2 3780 Gstaad

5.2 Liste des participants à la procédure de consultation et abréviations correspondantes

Cantons	
Canton d'Argovie	AG
Canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures	AI
Canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures	AR
Canton de Berne	BE
Canton de Bâle-Campagne	BL
Canton de Bâle-Ville	BS
Canton de Fribourg	FR
Canton de Genève	GE
Canton de Glaris	GL
Canton des Grisons	GR
Canton du Jura	JU
Canton de Lucerne	LU
Canton de Neuchâtel	NE
Canton de Nidwald	NW
Canton d'Obwald	OW
Canton de Saint-Gall	SG
Canton de Schaffhouse	SH
Canton de Soleure	SO
Canton de Schwyz	SZ
Canton de Thurgovie	TG
Canton du Tessin	TI
Canton d'Uri	UR
Canton de Vaud	VD
Canton du Valais	VS
Canton de Zoug	ZG
Canton de Zurich	ZH
Partis et autres organisations intéressées	
Union démocratique du centre	UDC
Parti socialiste suisse	PS
Parti vert libéral Suisse	pvl
Union suisse des arts et métiers	USAM
Union des villes suisses	Union des villes

Centre patronal	CP
Promotion Santé Suisse	Promotion Santé
Bureau de prévention des accidents	bpa
Association suisse d'éducation physique à l'école	ASEP
Association Suisse des Services des sports	ASSS
Initiative sports de neige Suisse	GoSnow
Swiss Snowsports	Swiss Snowsports
Université de Zurich, Institut d'épidémiologie, de biostatistique et de prévention	Uni-ZH-EBPI
Université de Zurich, groupe de recherche Enfants, activité physique et santé	Uni-ZH-CHPAH
Swiss School of Public Health	SSPH+
Santé publique Suisse	Santé publique Suisse
Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften	ZHAW
Société Suisse de Pédiatrie	SSP
Association suisse des paraplégiques	ASP
Special Olympics Switzerland	Special Olympics
PluSport – Sport-handicap Suisse	PluSport
Swiss Paralympic Committee	Swiss Paralympic
Swiss Olympic	Swiss Olympic
Fédération suisse de Judo & Ju-Jitsu	FSJ
Association Suisse Américaine de Football	ASAF
Association Suisse de Football	ASF
Fédération sportive suisse de Canoë-Kayak	Swiss Canoe
Fédération suisse de tir	Swiss Shooting
Sport Union Schweiz	Sport Union
Swiss Badminton	Swiss Badminton
Swiss Cycling	Swiss Cycling
Fédération Suisse des Sociétés d'Aviron	Swiss Rowing
Swiss Volley	Swiss Volley
Fédération Suisse de Handball	Handball Suisse
Swiss-Ski	Swiss-Ski
Swiss Sailing	Swiss Sailing
SATUS Suisse	SATUS
Swiss Athletics	Swiss Athletics
Fédération Suisse de Natation (FSN)	Swiss Swimming

Swiss Unihockey	Swiss Unihockey
Aéro-Club de Suisse	AéCS
Fédération Suisse de Vol Libre	FSVL
Swiss Squash	Swiss Squash
Fédération Suisse des Echecs	FSE
SwissBoxing	SwissBoxing
Swiss Tennis	Swiss Tennis
SVKT Frauensportverband	SVKT
Remontées Mécaniques Suisses	RMS
Club Alpin Suisse	CAS
Amis de la Nature Suisse	Amis de la Nature
Formation +	Formation +
Jungwacht Blauring Schweiz	JUBLA
Unions Chrésiennes Suisses	UCS
Mouvement Scout de Suisse	MSdS
Conseil Suisse des Activités de Jeunesse	CSAJ